

COMMUNE LE BAIZIL

~~~~~

## COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2023

Le 12 janvier 2023, le Conseil Municipal de la Commune de LE BAIZIL, légalement convoqué, s'est réuni à 18 h 30, à la salle associative, en séance publique, sous la présidence de Madame Christine METEYER, maire.

**Etaient présents** : Christine METEYER – Rémi CHOUTEAU – Vanessa CHOUTEAU – Michel PARELLE – Michel MORBOIS – Sylvie GILLET – Christian AVRIL – Mickaël COUSIN – Liliane REVOLTE – Maxime GIRY

**Absent excusé** : Christophe REVOLTE

**Secrétaire** : Vanessa CHOUTEAU

**Date de convocation** : 05 janvier 2023

**Pouvoir** : Christophe REVOLTE a donné pouvoir à Christine METEYER

## ORDRE DU JOUR

### **1 – N° 01 – 2023 – RIFSEEP : modification de la périodicité de versement pour 2023**

Le Comité Technique du Centre de Gestion a rendu un avis favorable concernant les modalités de versement du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le versement sera mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **2 – N° 02 – 2023 – Adhésion à la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne**

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles, L136-1, L452-35, L452-47, L811-1 et L812-1.

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Vu le plan de santé au travail dans la fonction publique 2021/2025,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 21 septembre 2022 instaurant une nouvelle offre de service en santé prévention et une nouvelle tarification pour ces prestations,

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention proposée par le Centre de Gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de Gestion, reposant sur la levée d'un tarif forfaitaire par agent et par an, fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, réalisée sur la base des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année à échoir, déclarés par la collectivité co-contractante. Pour tout agent recruté en cours d'année faisant l'objet d'une intervention du CDG dans le cadre du conventionnement, le tarif annuel forfaitaire sera facturé à la collectivité employeuse,

Considérant, que la collectivité ne dispose plus au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail,

Il propose l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la convention santé prévention du Centre de Gestion

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention correspondante,

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

### **3 – Questions diverses**

#### ***Affouages :***

Les personnes intéressées par un lot de bois de chauffage peuvent venir s'inscrire en mairie aux heures de permanences.

Les affectations seront précisées en fonction du nombre d'inscrits.

Le prix du stère de bois est fixé à 7,00 €.

Les affouagistes pourront exploiter leur coupe de bois entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Chaque affouagiste devra s'engager à respecter le règlement communal des affouages et les règles de sécurité. Ce règlement sera remis contre signature avant l'exploitation de la coupe.

**\* Chapelle au cimetière :**

Après de multiples relances auprès de la famille, les travaux de réparation ont enfin débuté.

**\* Préparation du Budget Primitif 2023 :**

Le Conseil Municipal doit réfléchir aux divers travaux et achats à inscrire au Budget Primitif 2023.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 37.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus pour être affiché à la porte de la mairie selon les prescriptions de l'article 55 de la loi du 05 avril 1884.

**Délibérations prises :**

N° 01 – 2023 RIFSEEP – modification de la périodicité de versement pour 2023

N° 02 – 2023 Adhésion à la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne

**Christine METEYER**

**Michel MORBOIS**

**Rémi CHOUTEAU**

**Sylvie GILLET**

**Vanessa CHOUTEAU**

**Christian AVRIL**

**Michel PARELLE**

**Liliane REVOLTE**

**Mickaël COUSIN**

**Maxime GIRY**